



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ~~001~~.. /AAONO/L12/CDPM/2023 DU  
24/01 2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA DD ET DE LA  
CLÔTURE DE LA DÉLEGATION DEPARTEMENTALE MINEPAT DE LA VALLEE DU  
NTEM À AMBAM.**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC MINEPAT 2023**

**IMPUTATION : 57 22 024 04 451820 523112**

**1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

Le Préfet du Département de la Vallée du Ntem, lance un Appel d'Offres National Ouvert N°-~~001~~  
/AONO/L12/CDPM/2023 DU 24/01/2023 pour les travaux de réhabilitation de la DD et de la  
clôture de la Délégation Départementale MINEPAT de la Vallée du Ntem à Ambam.

**2. CONSISTANCE DES TRAVAUX**

Le présent Dossier d'Appel d'Offres a pour objet les travaux de réhabilitation de la DD et de  
la clôture de la Délégation Départementale MINEPAT de la Vallée du Ntem à Ambam.

Les travaux concernent les tâches suivantes :

1. Travaux préparatoires ;  
**Pour la Délégation,**
2. La charpente - Couverture ;
3. La menuiserie bois - métallique ;
4. La maçonnerie ;
5. La plomberie – sanitaire ;
6. L'électricité et ;
7. La peinture.  
**Pour la clôture,**
8. La menuiserie métallique ;
9. L'électricité ;
10. La maçonnerie et ;
11. La peinture.

**3. DÉLAI D'EXÉCUTION**

Le délai prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux objet du présent appel  
d'offres est de trois (03) mois.

**4. ALLOTISSEMENT**

Lot unique

**5. COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de 17.000.000 (Dix-sept  
Millions) Francs CFA :

**6. PARTICIPATION ET ORIGINE**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

## 7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (BIP MINEPAT 2023).

## 8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 340.000 (Trois cent quarante mille) Francs CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## 9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture de la Vallée du Ntem à Ambam.

## 10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture de la Vallée du Ntem, sur présentation de l'original d'une quittance de versement à la Recette des Finances d'Ambam d'une somme non remboursable de vingt-cinq milles (25.000) francs CFA.

## 11. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Préfecture d'Ambam, au plus tard le 22/01/2023 à 13 Heures précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ..001/AAONO/L12/CDPM/2023 DU  
24/01/2023 POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA DD ET DE LA  
CLÔTURE DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE MINEPAT DE LA VALLEE DU  
NTEM À AMBAM.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

## 12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture de tous les plis se fera en un seul temps le 22 Février/2023 à 14 Heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Vallée du Ntem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 14. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

### 1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission.
- Dossier administratif incomplet ou la non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après le dépouillement conformément à l'article 92 alinéa 9 du Code des Marchés.
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CDPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douleux) ;
- Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).
- Avoir obtenu moins de 70% des critères essentiels de qualification.

## 2. Critères essentiels

I	PRESENTATION GENERALE	(01 point)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(03 points)
III	MOYENS HUMAINS	(06 points)
IV	MOYENS MATERIELS	(03 points)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(04 points)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 point)

## 15. ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au prestataire donc l'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

## 16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture d'Ambam ou à Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la Vallée du Ntem. Tel : 222 48 23 13 et 222 48 23 14

Ambam, le.....24/01/2023...

### Ampliations :

- DDMINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- DDMINEPAT/VN ;
- P/CDPM/VNT ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

